
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 5 juillet 2022, à compter de 20h00

Sont présents :

Mesdames les conseillères Valérie Beurivage Vincent, Mylène Gauthier, Messieurs les conseillers Daniel Jacques, Claude Lacasse, Bruno Napert, et formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Absence motivée : M. Ghislain Beaugard

Madame Anne Beauchemin, directrice générale et greffière-trésorière, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyée par la conseillère Mylène Gauthier et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2022-07-91

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 7 juin 2022 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt de documents
 - i) RCI CMM # 2022-96 concernant les milieux humides
 - d) Consultations juridiques – Adhésion à Municonseil avocats
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport du représentant
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
- 8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - a) Rapport du représentant
 - b) Délégation de pouvoirs d'inspection dans le cadre du Règlement du contrôle intérimaire #2022-96 de la Communauté métropolitaine de Montréal
- 9- ENVIRONNEMENT
 - a) Rapport du représentant
- 10- CULTURE ET PATRIMOINE
 - a) Rapport du représentant
 - b) Motion de félicitations – Fête nationale

11- LOISIRS

- a) Rapport du représentant

12- AUTRES DOSSIERS

13- CORRESPONDANCE

- a) Autorité régionale de transport métropolitain – 21 juin 2022
b) Exo – Pénurie de main-d'œuvre
c) Communiqué – BAPE
d) TC Transcontinental -Le publisac

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2022 – ADOPTION

2022-07-92

Il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyée par la conseillère Valérie Beurivage Vincent et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- a) **La directrice générale mentionne que tout s'est bien passé en ce qui a trait aux décisions du conseil du mois passé.**

- b) **Lecture et adoption des comptes**

2022-07-93

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer du 8 juin 2022 au 5 juillet au montant de 202 770.49\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Daniel Jacques et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 5 juillet 2022 au montant de 202 770.49\$ soit approuvée.

ADOPTÉE

- c) **Dépôt de documents :**

- i) RCI CMM # 2022-96 concernant les milieux humides

- d) **Consultations juridiques – Adhésion à Municonseil**

2022-07-94

CONSIDÉRANT l'offre de services de Municonseil avocats datée du 30 juin 2022 pour certaines consultations juridiques verbales et/ou courriels ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyée par la conseillère Mylène Gauthier et résolu unanimement :

DE RETENIR les services de Municonseil avocats pour la période du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2023 au montant de 1 400\$ plus taxes.

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

- a) **Rapport du représentant**

Monsieur Claude Lacasse mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Jacques mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Le conseiller Ghislain Beaugard étant absent, on mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport des représentants

Monsieur Bruno Napert mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

b) Délégation de pouvoirs d'inspection dans le cadre du Règlement du contrôle intérimaire #2022-96 de la Communauté métropolitaine de Montréal

2022-07-95

CONSIDÉRANT le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2022-96 concernant les milieux naturels, adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM ou Communauté) le 28 avril 2022;

CONSIDÉRANT l'article 5.2 de ce règlement par lequel le fonctionnaire ou l'officier municipal qui est responsable de la délivrance des permis et certificats au sens des articles 119 et 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), est le fonctionnaire désigné par le conseil de la CMM pour agir à titre d'inspecteur métropolitain local chargé de l'application du Règlement de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Calixa-Lavallée doit consentir à telle désignation en vertu du deuxième alinéa de l'article 63 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, précitée;

CONDIDÉRANT que la CMM propose également de déléguer aux inspecteurs métropolitains locaux les pouvoirs et devoirs généraux de l'inspecteur métropolitain en chef et de l'inspecteur métropolitain adjoint prévus aux articles 5.4 et 5.5 du RCI 2022-96, le tout, afin d'assurer une application fluide du règlement;

CONSIDÉRANT que les inspecteurs municipaux ont déjà la responsabilité en matière d'inspection et d'information du public en ce qui a trait à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT la connaissance du territoire, de la réglementation municipale ainsi que de l'imbrication des règlements d'urbanisme, des employés du Service d'urbanisme et du développement durable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mylène Gauthier, appuyée par la conseillère Valérie Beurivage Vincent et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée consente à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis agissent à titre d'inspecteur métropolitain local, tel que prévu par l'article 5.3 du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté et exercent les pouvoirs et devoirs énumérés à l'article 5.7 de ce même règlement.

QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée consente à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis se voient déléguer les pouvoirs et devoirs de l'inspecteur métropolitain en chef et de l'inspecteur métropolitain adjoint, tel que prévu aux articles 5.4 et 5.5 du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté;

QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée informe la Communauté métropolitaine

de Montréal que la personne suivante agit à titre d'inspectrice métropolitain locaux sur son territoire :

Liste : Anne Beauchemin

ADOPTÉE

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Monsieur Claude Lacasse mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Madame Valérie Beaurivage Vincent mentionne que les prochains vendredis pour le four à pain sont le 8 juillet, le 19 août et le 23 septembre au parc Calixa-Lavallée.

b) Motion de félicitations au Comité organisateur et de remerciements aux bénévoles et leur conjoint pour le succès de l'activité tenue à l'occasion de la Fête nationale

2022-07-96

CONSIDÉRANT le grand succès remporté par l'activité tenue au parc Calixa-Lavallée à l'emplacement du four à pain communautaire à laquelle était invitée toute la population et à laquelle ont joyeusement participé plusieurs de nos citoyens et citoyennes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyée par la conseillère Valérie Beaurivage Vincent et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal adresse ses plus sincères félicitations et remerciements au Comité organisateur, aux bénévoles et leur conjoint, à Transport A. Jacques Inc. pour la commandite de crème glacée, à Monsieur Luc Jacques pour le terrain, à la Pâtisserie de la maison de pierre ainsi que Madame Diane Parent à la prise de photos.

ADOPTÉE

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

La conseillère Mylène Gauthier mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

12- AUTRES DOSSIERS

Il n'y a aucun autre dossier particulier.

13- CORRESPONDANCE

- a) Autorité régionale de transport métropolitain – 21 juin 2022
- b) Exo – Pénurie de main-d'œuvre
- c) Communiqué – BAPE
- d) TC Transcontinental -Le publisac

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public.

Aucune question n'a été posée.

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-07-97

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h15.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Anne Beauchemin
Directrice générale et greffière-trésorière

L'assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire

Je, Anne Beauchemin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Anne Beauchemin
Directrice générale et greffière-trésorière

PROJET